

APPEL À MANIFESTATION D'INTERETS

Gare Montparnasse 75015

SNCF-Mobilités a confié la réalisation, la commercialisation et la gestion des commerces sis dans la Gare de Paris Montparnasse – Paris 15ème (ci-après dénommée la « Gare ») à la Société ALTA MONTPARNASSE, aux termes d'une Convention d'occupation temporaire du domaine public constitutive et non constitutive de droits réels signée le 20 décembre 2016.

Dans ce cadre, nous vous informons que la société Retail & Connexions, en sa qualité de mandataire de la société ALTA MONTPARNASSE, en vue d'assurer la commercialisation des espaces commerciaux de la Gare, lance un appel à manifestation d'intérêts en vue de l'attribution d'une autorisation de sous-occupation temporaire du domaine public ferroviaire portant sur un emplacement commercial.

I. DESCRIPTION DE L'EMPLACEMENT ET CARACTERISTIQUES GENERALES

Un emplacement en gare de Paris Montparnasse pour l'exercice de toute activité sauf restauration :

- Emplacement : niveau B de la gare, correspondant au niveau mezzanine (entre le niveau des quais et le niveau parvis)
- Surface GLA : 74 m²
- Durée de la sous-occupation : 7 ans

II. MODALITES DE LA PROCEDURE

Toute déclaration de manifestation d'intérêt doit être adressée à la société Retail & Connexions à l'adresse courriel suivante acarpentier@retail-connexions-sncf.fr.

Seules les demandes adressées par courriel seront traitées par les services de la société Retail & Connexions.

Cette demande devra comporter une adresse électronique, un numéro de téléphone et une adresse postale permettant, le cas échéant, de contacter le candidat.

Cette manifestation d'intérêt devra être impérativement reçue avant le : **15 avril 2019**.

Les candidats qui auront manifesté un intérêt se verront ainsi adresser un courriel contenant l'ensemble des informations et documents leur permettant de déposer une offre.

Toute manifestation d'intérêt reçue après cette date ne sera pas prise en compte.

Dans l'hypothèse où le présent appel à manifestation d'intérêts recevrait plusieurs réponses, Retail & Connexions aura la faculté d'organiser une procédure de mise en concurrence entre les différents candidats ayant manifesté un intérêt.